



Réunion d'information Parcoursup

Les axes de réflexion de la réforme

- Renforcement de l'accompagnement à l'orientation au lycée, consolidation du rôle du conseil de classe en terminale
- Un accès plus juste et plus transparent aux formations
- Une offre de formation post-bac sur mesure et renouvelée
- Des conditions de vie étudiante au service de la réussite

Renforcer l'accompagnement à l'orientation au lycée

- 2 professeurs principaux en terminale pour accompagner les élèves et préparer une synthèse pour le deuxième conseil de classe
 - Des directives pour l'intégration dans l'année de terminale de deux semaines dédiées à l'orientation. Des démarches déjà intégrées dans l'accompagnement à l'orientation à Gerson
 - Dialogue renforcé entre enseignement secondaire et enseignement supérieur
 - Déploiement du dispositif « étudiant ambassadeur » - monorientationenligne.fr
 - Création d'un espace dédié par l'Onisep – terminale2017-2018.fr (Mooc, Panorama des filières ...)
- **Un conseil de classe au rôle renforcé :**
- Le conseil de classe du deuxième trimestre examine les vœux des lycéens pour contribuer aux avis portés par le chef d'établissement. Chaque avis est transmis aux établissements d'études supérieures via **la fiche Avenir** (Compétences scolaires et extra-scolaires)

Renforcer l'accompagnement à l'orientation au lycée

➤ Les directives :

- Stimuler la réflexion des élèves sur leur projet scolaire et professionnel
- Assurer un accompagnement personnalisé des élèves
- Favoriser une construction progressive des projets d'orientation des élèves
- Assurer une meilleure continuité avec l'enseignement supérieur
- Donner d'avantage de cohérence à la mobilisation de tous les acteurs de l'éducation en faveur de l'accompagnement à l'orientation

➤ A Gerson :

- L'accompagnement individualisé : Direction du lycée, professeurs principaux, et le BDI
- La fiche d'intentions d'inscription – fiche dialogue
- Les soirées Orientation filières et métiers
- Le forum des anciens
- Les conférences filières
- La lettre de l'orientation, le blog BDI-Gerson

Un accès plus juste et plus transparent

- Nouvelle plateforme plus simple et plus transparente
- Meilleure connaissance des attendus pour réussir dans la filière souhaitée
- Prise en compte du profil de chaque lycéen et de ses choix
- 10 vœux maximum et non hiérarchisés pour éviter le choix par défaut
- Suppression du tirage au sort

Une offre de formation post-bac sur mesure et renouvelée

- Un « contrat de réussite pédagogique » pour mieux suivre le parcours de l'étudiant
- Renforcement du tutorat et de l'accompagnement des étudiants (Un directeur des études par champ disciplinaire)
- Un premier cycle sur mesure personnalisé et modulable (+ ou – 3 ans) : remise à niveau à l'entrée de l'université, cursus pluridisciplinaires, cursus autonomie – enseignements en présentiel ou à distance, cursus accompagnés, cursus accélérés ou progressifs
- Mise en place de la possibilité d'une année de césure
- Encouragement de nouvelles formes de pédagogie dans l'enseignement supérieur (Pédagogie par projet, enseignements par les pairs...)

Des conditions de la vie étudiante au service de la réussite

- Rattachement des étudiants au régime général de la Sécurité sociale
- Soutien à la mobilité – 1000 euros par étudiant qui change d'académie
- Création de nouveaux centres de santé au sein des Universités



S'informer : Ouverture de la plateforme à partir du 15 janvier

- **Parcoursup : Une nouvelle plateforme d'affectation des lycéens dans les formations** - Certaines formations restent hors Parcoursup - Liste non exhaustive
 - L'Université Paris Dauphine
 - Sciences Po Paris et IEP (Instituts d'études politiques)
 - Certaines écoles paramédicales et sociales
 - Certaines écoles supérieures d'art
 - Certaines écoles de commerce
 - Certaines écoles d'ingénieurs
 - Certaines écoles et universités privées
 - Certaines formations sélectives à l'université
 - Les formations à l'étranger

- **A partir du 15 janvier : Accès à des informations sur les formations**
 - Les contenus et organisation des enseignements
 - Les attendus et compétences nécessaires à la réussite des étudiants
 - Les taux de réussite
 - Les débouchés et capacités d'accueil
 - Les contacts avec les responsables pédagogiques et les dates des journées portes ouvertes

Parcoursup : 10 vœux non hiérarchisés

- Sélection de 10 vœux sous statut d'étudiant dans l'académie et en dehors de l'académie (et 10 vœux sous statut d'apprenti)
- Les vœux doivent être motivés – Saisie obligatoire de la motivation sur la plateforme. Le projet du lycéen, ses acquis et expériences extra-scolaires pourront y être valorisés
- Les vœux ayant la préférence du lycéen devront être identifiés sur la plateforme
- Le candidat n'a pas d'obligation de faire des vœux dans des filières non sélectives
- Fin de la hiérarchisation, le lycéen recevra une proposition sur chacun de ses vœux et sous-vœux
- Mise en place de plus de vœux groupés (CPGE, DUT, BTS, Licences...)
- 1 vœu groupé = 1 vœu. Maximum de 20 sous-vœux hors réseaux d'écoles ingénieurs et commerce et PACES Île-de-France

Les vœux groupés

- **Les CPGE - Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles :**
 - Elles sont regroupées par voie à l'échelon national (Ex : CPGE voie MPSI , CPGE voie ECS..)
 - Chaque établissement proposant une même voie de CPGE correspond à un sous-vœu d'un vœu multiple (Ex MPSI Janson de Sailly, ECE Sainte-Croix de Neuilly...)
 - Le lycéen formule jusqu'à 10 sous-vœux par voie maximum
 - La même classe prépa avec et sans internat est comptabilisée pour un seul sous-vœu

- **Les DUT / BTS :** Ils sont regroupés par spécialité au niveau national

- **Les licences :** Elles peuvent être regroupées par mention à l'échelle nationale ou régionale académique (Ex : Licence de Droit dans la région Île-de-France)

- **La PACES Île-de-France :** Les lycéens postulent à une ou plusieurs UFR médicales franciliennes et constituent un dossier pour chaque sous-vœu.
Les sous-vœux ne sont pas comptabilisés dans le quota des 20 sous-vœux

- **Les réseaux d'écoles ingénieurs et commerce sur Parcoursup :**
 - 1 réseau = 1 vœu.
 - Chaque école = 1 sous-vœu
 - Le nombre de sous-vœux n'est pas décompté des 20 sous-vœux et n'est pas limité

Le rôle de la fiche Avenir

- Les professeurs remplissent une fiche Avenir pour chacun des vœux
- Les professeurs principaux en font une synthèse pour éclairer l'avis du chef d'établissement
- Elle comprend les notes de l'élève, l'appréciation des professeurs par discipline, l'avis du chef d'établissement – Cohérence vœu / motivation et capacité à réussir
- Ces fiches sont transmises aux établissements supérieurs qui les étudient pour faire des propositions d'affectation aux lycéens
- Elle est consultable par les élèves et familles à partir du 22 mai

Des réponses individualisées et personnalisées

- Des propositions personnalisées adaptées au profil du lycéen et parfois conditionnées à l'acceptation d'un parcours pédagogique spécifique valorisé par des crédits ECTS (European Credit Transfert System) – Remise à niveau, cursus pluridisciplinaires, cursus accélérés ou progressifs

- ✓ **Les formations sélectives : 3 propositions**
 - Oui
 - Non
 - En attente d'un désistement – Il a connaissance de son rang de classement

- ✓ **Les formations non sélectives : 3 propositions**
 - Oui
 - Oui si – L'inscription est conditionnée à l'acceptation d'un parcours pédagogique spécifique
 - En attente d'un désistement

- Un candidat dès lors qu'il a reçu deux réponses positives doit choisir entre les deux sans pour autant renoncer à ses vœux en attente

Des réponses individualisées et personnalisées

- **Pour les filières sous tension – Plus de demandes que de capacités :**
 - La priorité sera donnée à ceux dont le parcours, la motivation et le projet sont cohérents avec la formation envisagée
- **La mobilité géographique et sociale :**
 - Chaque université décide du pourcentage de bacheliers scolarisés dans l'académie et du pourcentage minimal d'étudiants boursiers
- **Mise en place d'un contrat de réussite pédagogique avec l'étudiant :**
 - Création de parcours adaptés aux profils des étudiants – A la carte, pluridisciplinaires, accélérés ou accompagnés, de durée variable
- **Mise en place d'une possibilité d'année de césure après la terminale :**
 - Possibilité de demander une césure après la terminale d'une durée de un semestre à une année universitaire lors de la saisie des vœux sur Parcoursup Elle doit être compatible avec la formation demandée et sera accordée à la discrétion des établissements où l'étudiant sera accepté, inscrit et réintégré après la césure

Définition des attendus

➤ **Les attendus, du sur-mesure dans les choix d'orientation :**

- Evaluer les connaissances fondamentales et compétences nécessaires à un lycéen pour réussir dans l'enseignement supérieur
- Valorisation de la motivation du lycéen, lettre de motivation, présentation d'un projet personnel ou associatif, mise en valeur d'un projet professionnel ou suivi d'un Mooc ...

➤ **Ex Focus Droit :**

- Mobiliser des compétences en matières d'expression écrite et orale pour développer un raisonnement rigoureux
- Disposer d'aptitudes à la logique et au raisonnement conceptuel
- Disposer d'aptitudes à la compréhension, à l'analyse et à la synthèse de texte
- Suivi du module « Découverte du Droit »

➤ **Ex Focus STAPS :**

- Disposer de compétences scientifiques
- Mobiliser des compétences en expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement
- Disposer de compétences sportives
- Manifester de l'intérêt pour l'exercice de responsabilités collectives, associatives et citoyennes

L'agenda dans les lycées : 4 étapes

➤ 15 janvier 2018 : Phase d'information - Ouverture de la plateforme

- Accès à des informations sur les formations

➤ 22 Janvier 2018 – 31 Mars 2018 : Phase des vœux

- 22 Janvier – 13 Mars (18h) : Saisie des vœux sans classement
- 14 au 31 Mars : Examen des vœux des lycéens lors du conseil de classe « Orientation » du 2^{ème} trimestre. Le chef d'établissement émet un avis pour chaque vœu et transmet la fiche Avenir aux établissements d'enseignement supérieur
- 31 Mars (18h): Date limite d'envoi des dossiers éventuels et confirmation des vœux
- A partir du 4 avril : Examen des vœux par les établissements d'accueils

L'agenda dans les lycées : 4 étapes

➤ **Mai-Juin 2018 : Phase de réception et d'acceptation des propositions**

- 22 Mai 2018 : Début des publications des propositions sur la plateforme - Alerte par sms / mail / application Parcoursup. Professeurs principaux et parents enregistrés sur la plateforme seront également prévenus des propositions
- Acceptation des propositions :
 - 7 jours jusqu'au 25 juin
 - 3 jours du 26 juin au 20 août
 - 1 jour à partir du 21 août
 - Passé ces délais : la place est libérée pour un autre candidat - Le candidat est déclaré démissionnaire de la formation
- Mi-Juin : Procédure suspendue au moment des épreuves du bac

➤ **Juin – Septembre 2018 : Phase complémentaire**

- 26 Juin 2018 : Ouverture de la phase complémentaire pour les lycéens sans proposition d'admission
- 21 Septembre 2018 : Fin de l'affectation et inscription pédagogique des étudiants

Cas Pratique

🕒 Charlotte a fait 8 vœux, tous confirmés. Le 22 mai, elle prend connaissance des décisions des établissements

Vœux de Charlotte	22 mai : réponses des établissements	22 mai : réponses de Charlotte	La procédure continue
CPGE « A »	➔ OUI (proposition d'admission) Réponse avant le 29 mai	➔ Renonce	Elle accepte la proposition d'admission en DUT « F » Elle maintient deux vœux en attente : BTS « B » et DUT « G » Elle choisit donc de renoncer aux trois autres propositions d'admission : CPGE « A », Licence « C » et licence « E » Elle choisit de renoncer à un vœu en attente : CPGE « H »
BTS « B »	➔ En attente d'une place	➔ Maintient	
Licence « C »	➔ OUI – SI (proposition d'admission) Réponse avant le 29 mai	➔ Renonce	
CPGE « D »	➔ NON		
Licence « E »	➔ OUI – SI (proposition d'admission) Réponse avant le 29 mai	➔ Renonce	
DUT « F »	➔ OUI (proposition d'admission) Réponse avant le 29 mai	➔ Accepte	
DUT « G »	➔ En attente d'une place	➔ Maintient	
CPGE « H »	➔ En attente d'une place	➔ Renonce	

Cas Pratique

🕒 Le 28 mai, Charlotte reçoit une nouvelle proposition d'admission pour le DUT « G », vœu maintenu en attente :



- Charlotte accepte la proposition d'admission au DUT « G ».
- Elle renonce donc au DUT « F » qu'elle avait précédemment accepté et renonce aussi à son vœu de BTS « B » en attente car il l'intéresse moins que le DUT « G » qu'elle vient d'accepter.
- Il ne lui reste plus qu'à s'inscrire administrativement au DUT « G » une fois les résultats du bac connus.

Les supports d'information

- Espace information : www.terminales2017-2018.fr

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

TERMINALES 2017/2018
5 ÉTAPES pour mon parcours dans l'enseignement supérieur

onisep **MON ORIENTATION EN LIGNE.FR**

ÉTAPE 1 ÉTAPE 2 ÉTAPE 3 ÉTAPE 4 ÉTAPE 5

J'explore les possibles

- Que faire avec mon bac ?
- Check list de l'orientation
- Info métiers
- Info filières
- Schéma des études après le bac

Je découvre les formations de l'enseignement supérieur
↑ Découvrir

J'approfondis certaines filières pour éclairer mes choix
↑ Découvrir

Je souhaite en parler
↑ Découvrir

Je précise ce que je vais demander
↑ Découvrir

© MEN - MESRI - ONISEP 2017

- Espace contact : www.monorientationenligne.fr

Parcoursup 2018 - Les recommandations

- S'informer attentivement sur les formations proposées sur Parcoursup
 - Respecter la procédure et les contraintes d'agenda de la plateforme
 - Vérifier l'adéquation du projet avec le niveau académique du lycéen. La fiche dialogue d'intentions d'inscription présentée par le lycéen avant le conseil de classe du deuxième trimestre lui permettra d'évaluer ses choix sur l'ensemble de ses formations (sur Parcoursup et en dehors)
 - Rentrer obligatoirement des choix sur la plateforme en plus des choix de formations identifiées hors Parcoursup en France ou à l'étranger (**Y compris si le lycéen a déjà été accepté dans cette formation**)
 - La procédure « **meilleur bachelier** » est maintenue et facilitera l'accès sur la plateforme à des lycéens méritants sur des formations sélectives ou non sélectives
- **Parcoursup 2018, les interlocuteurs à Gerson :**
- Monsieur Person
 - Madame Maury
 - Les professeurs principaux
 - Le BDI, Madame Challier



Réunion d'information Parcoursup